

COMMUNE DE MOSNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 3 mars 2015 à 20 h 30.

Présents : G. DEWEVRE, M. BRILLET, D. MERCERON, S. PUAUD, H. ROBERT, G. RENAUD-GRETEAU, V. PAILLETTE-RIVIERE.

Excusés : L. BOETTI, J. CHARLET, E. MONTIGAUD, F. PERROTIN.

E. MONTIGAUD a donné pouvoir à M. BRILLET

J. CHARLET a donné pouvoir à G. DEWEVRE

L. BOETTI a donné pouvoir à D. MERCERON

F. PERROTIN a donné pouvoir à D. MERCERON.

Le compte-rendu de la séance du 06 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

● 1 Vote du budget

Le compte de gestion du trésorier est approuvé à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2014 de la commune et du CCAS sont approuvés à l'unanimité. Ils feront l'objet d'une délibération spécifique.

Le vote du budget primitif est adopté à l'unanimité.

Le vote du budget primitif CCAS est adopté à l'unanimité.

Le vote des subventions est adopté à l'unanimité.

Les taux des taxes d'imposition sont maintenus au même niveau qu'en 2014, soit :

- 13,65% pour la taxe d'habitation,

- 15,68% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 41,67% pour la taxe sur le foncier non bâti.

● **2 Salle polyvalente**

G. DEWEVRE présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de la salle polyvalente.

Les dépenses comme les recettes sont établies sur des bases qui sont évolutives, aussi bien sur le montant des travaux que sur le montant des subventions.

Ce plan de financement prévisionnel est indispensable pour la sollicitation des subventions et notamment la DETR de l'Etat.

Ce plan de financement sera ajusté au fur et à mesure que les subventions seront précisées par les différents partenaires. Si elles ne sont pas à la hauteur des attentes, des décisions importantes devront être prises par le Conseil sur la consistance des travaux. Ces décisions devraient être connues avant la fin mars et permettre ainsi la poursuite des études par l'architecte avec notamment le dépôt du permis de construire.

Le plan de financement prévisionnel est adopté à l'unanimité.

● **3 Indemnité du trésorier**

Un courrier de la trésorerie propose une indemnité pour le trésorier de Châteauneuf d'un montant approximatif de 300€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

● **4 Vente d'un caveau à la famille PERROTIN**

G. DEWEVRE informe les conseillers de la demande de M. et Mme PERROTIN intéressés par l'achat d'un des 2 derniers caveaux encore disponibles au cimetière.

Vu le très mauvais état de ce monument il sera proposé à la famille PERROTIN de faire l'acquisition de ce caveau pour un montant de 400€ (terrain+monument).

Décision approuvée à l'unanimité

• 5 Achat de la Licence IV du restaurant « Le Chai »

Monique GIRAUD a proposé à G. DEWEVRE le rachat de sa licence IV par la commune suite à l'abandon de son activité commerciale de bar et de restauration au Chai à la Voûte.

Le prix demandé par M. GIRAUD serait de 10 000€

Après discussion, le conseil décide de donner une suite favorable à cet achat en espérant que ce montant ne sera pas dépassé par des frais ou taxes diverses.

Décision approuvée à l'unanimité

• 6 Autorisation donnée au maire pour signer la convention relative aux travaux d'assainissement du logis

Les travaux d'assainissement du logis nécessitent le passage de canalisations et de fossés vers un exutoire naturel sur les propriétés de MM. POUPONNEAU et BRILLET. La signature de cette convention permettra d'accéder à ces parcelles privées pendant les travaux mais également par la suite pour l'entretien des canalisations et des fossés.

Autorisation accordée à l'unanimité.

• 7 Fixation du prix du repas communal du 12 avril

Le prix du repas reste fixé comme en 2014 à 18€.

Décision approuvée à l'unanimité.

Pour inciter d'autres habitants de la commune à participer à cette manifestation, une réflexion sera menée pour motiver les gens. Par ex. l'appellation « Repas des Anciens » est à revoir, pourquoi pas « repas communal » ?

V PAILLETTE trouve anormal que les conseillers qui donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie pour préparer ce repas soient obligés de participer financièrement à cet événement ! La aussi il faudra réfléchir à ce problème !

● **8 Organisation du bureau de vote pour les élections départementales**

Dimanche 22 mars 2015

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
Guy DEWEVRE	Dany MERCERON	Jacqueline CHARLET	Serge PUAUD
Michel BRILLET	Frédéric PERROTIN	Liliane BOETTI	Guilaine RENAUD
Hervé ROBERT	Eric MONTIGAUD	Patrick CHABOT	Virginie PAILLETTE

Dimanche 29 mars 2015 : même configuration que le 22 mars.

● **4 Questions diverses :**

G. DEWEVRE informe le Conseil d'une autorisation donnée au SDEG de procéder en lieu et place de la commune à la consultation de nouveaux opérateurs pour la fourniture d'électricité, suite à la libération du marché au 1^{er} janvier 2015.

Il informe également le conseil du remplacement, par le SDEG dans les prochaines semaines, de 9 lampes à mercure de l'éclairage public, qui sont aujourd'hui interdites.

La séance est levée à 22h45.